cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-Philippe Dostie
https://www.cadre21.org/membres/be171295d7d1a2a9ca996b2f

Date d'obtention : 2023-06-12 19:55:11

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

Outil simple, bien fait, facile d'utilisation et facile à compléter pour nous accompagner dans ce type d'intervention.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Nous avons des intervenants formés à l'école pour utiliser la trousse Sexto, mais, personnellement, je n'en avais jamais entendu parler. Ça m'éclaire sur la procédure à faire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Être rassurant et sécurisant pour les jeunes.